

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 1055

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Jean-René Cazeneuve et M. Dive

-----

**ARTICLE 11**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« garantir »,

les mots :

« mettre en œuvre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel : il est plus juste de mettre en œuvre des mesures que de les garantir.